



NON RATIFIÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 10 décembre 2021, à 10h00, en vidéoconférence:**

Étaient présents les conseillères et conseillers **TATIANA CONTRERAS, CLAIRE MAILHOT, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE, NICOLAS ROBILLARD** et **JOCELYNE CORBEIL**.

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur **LOUIS VILLENEUVE**.

Monsieur **ÉRIC SÉVIGNY**, directeur général, et M<sup>e</sup> **EVE-MARIE PRÉFONTAINE**, greffière, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2021, À 10H00**

2021-12-796	1.	<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>
N.M.	2.	<b>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
	3.	<b>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL</b>
	4.	<b>AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</b>
	5.	<b>RÈGLEMENTS</b>
	6.	<b>AFFAIRES COURANTES</b>
	6.1	<b>FINANCES ET TRÉSORERIE</b>
	6.2	<b>TRAVAUX PUBLICS</b>
	6.3	<b>SERVICES TECHNIQUES</b>
	6.4	<b>LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</b>
	6.5	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



	<b>6.6</b>	<b>GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES</b>	
	<b>6.7</b>	<b>URBANISME, PLANIFICATION DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>ET</b>
	<b>6.8</b>	<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>	
	<b>6.9</b>	<b>DIRECTION GÉNÉRALE</b>	
	<b>6.10</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	
2021-12-797	6.10.1	Décision du conseil municipal concernant le policier portant le matricule 692	
	<b>7.</b>	<b>DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE</b>	
	<b>8.</b>	<b>AFFAIRES NOUVELLES</b>	
N.M.	<b>9.</b>	<b>DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS</b>	
2021-12-798	<b>10.</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>	

**2021-12-796**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 10 décembre 2021, tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun commentaire lors de la première période de questions.

**2021-12-797**

### DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE POLICIER PORTANT LE MATRICULE 692

ATTENDU les événements survenus à l'automne 2019;

ATTENDU la mise en accusation de la part du Directeur des poursuites pénales et criminelles;

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



ATTENDU le plaidoyer de culpabilité à des chefs d'accusation de harcèlement criminel;

ATTENDU la mise sur pied d'un comité de discipline indépendant pour entendre la présentation de circonstances particulières en vertu de l'article 119 de la Loi sur la police;

ATTENDU le rapport du comité de discipline;

ATTENDU qu'il appartient au conseil municipal de déterminer si les circonstances particulières peuvent justifier une sanction autre que la destitution en vertu de l'article 119 de la Loi sur la police;

ATTENDU l'opinion juridique des procureurs de la Ville;

ATTENDU les correspondances des procureurs représentant le policier visé;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'après révision de l'ensemble du dossier et des documents qui s'y rattachent, le conseil municipal a déterminé qu'il n'y a pas de circonstances particulières en vertu de l'article 119 de la Loi sur la police pour accorder une sanction autre que la destitution au policier portant le matricule 692.

De procéder immédiatement à la destitution du policier portant le matricule 692 et de lui signifier cette décision dans les délais les plus brefs.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne se prévaut de la deuxième période de questions et fait une intervention sur le sujet suivant :

- Intervention de Me Boucher ayant pour but d'informer le conseil que la décision serait portée en appel.

**2021-12-798**

### LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 10h14.

**ADOPTÉE**

## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



---

ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 13 décembre 2021.

---

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

---

MARIE-PIER THERRIEN, GREFFIÈRE ADJOINTE